

# Traverse de la RD 974

## Allain

Requalification  
de la traverse  
et nouvelle  
dynamique  
urbaine



### Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Allain,  
M. RENAUD - maire

### Maîtrise d'œuvre :

Claire ALLIOD - Paysagiste D.P.L.G.  
Denis LERMECHIN - Architecte D.P.L.G.  
D.D.E. - subdivision de TOUL

### Intervenants extérieurs :

UDAM - Conseil Général  
C.A.U.E. de Meurthe-et-Moselle

### Chronologie :

Début études - mars 1997  
A.P.S. - septembre 1997  
Enfouissement réseaux - 1999  
1ère phase - 2000  
2ème phase - octobre 2002  
Fin - 2005

### Nature des travaux :

Aménagement de la RD traversant le village et  
des usoirs, rétrécissement de la chaussée  
Enfouissement des réseaux  
Éclairage public  
Mobilier urbain

### Principaux matériaux :

Enrobé sur l'ensemble de la traverse  
Béton désactivé  
Gravillonnage  
Bordure

### Végétation :

Frêne commun et frêne à fleurs  
Thym, œillet nain, géranium, rosier couvre-sol,  
lavande, philadelphus, genévrier, romarin, gro-  
seiller à fleurs, lilas des " quatre saisons "  
Chèvrefeuille, jasmin d'hiver, glycine de chine

### Coût de l'opération - T.T.C. :

Première phase : 1,3 millions de francs, soit  
200 000 euros

**Surface approximative** : 4 600 m<sup>2</sup>

**Prix au m<sup>2</sup>** : 285 f/m<sup>2</sup>, soit 44 euros/m<sup>2</sup>

## Amélioration du cadre de vie

La construction de l'A31 a permis de décongestionner momentanément la circulation sur la RD 974, qui connaît aujourd'hui un trafic de proximité de l'ordre de 3000 véhicules par jour, relatif aux activités économiques locales, à la base militaire d'OCHEY et à l'attraction résidentielle des communes proches de NANCY.

La population a accepté facilement ce projet de nouvelle traverse, qui s'inscrit dans la continuité du réaménagement des voies secondaires.

Pour la viabilité de l'opération, une phase technique -enfouissement des réseaux- a précédé la phase dite " qualitative " -réaménagement.

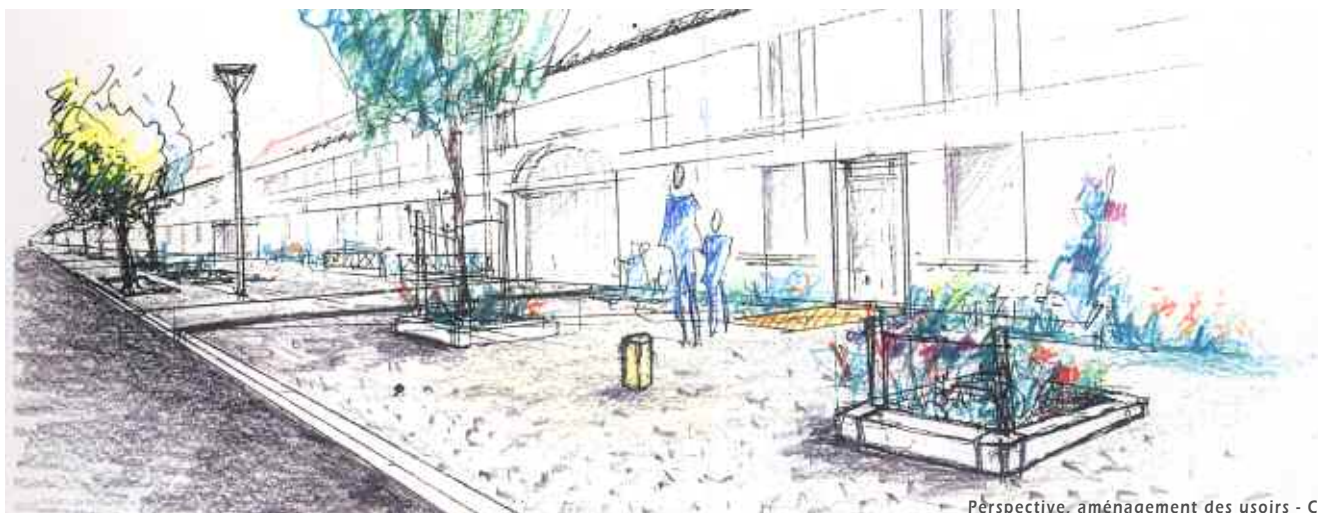


## Principe d'aménagement

L'enjeu de ce projet est de valoriser la typologie de village rue et l'implantation du bâti, de satisfaire aux règles de sécurité pour la RD 974, tout en respectant les usages existants.

Les aménagements, quant à eux, s'orientent suivant ces principes :

- concevoir les usoirs comme une " façade de chaussée " organisée autour de carrés plantés et de lignes pavées perpendiculaires au bâti ;
- identifier les lieux importants par un traitement de surface continu de façade à façade ;
- donner une lecture homogène de la traverse, en limitant le nombre de matériaux, afin d'unifier le traitement et de respecter les couleurs locales ;
- réduire l'emprise de la chaussée à 6 mètres, et de ce fait, dégager des espaces attenants aux lieux publics ;
- créer une " place urbaine " au cœur du village ;
- mettre en scène les entrées de la commune.



Perspective, aménagement des usoirs - C.

## L e p r o j e t r é a l i s é

La projection d'un film mettant en avant les problèmes de la traverse de la RD 974 a permis à la population de mieux appréhender le projet proposé. Au cours de cette réunion publique, tous les intervenants ont convenu de l'intérêt de la réalisation de cette opération, aussi bien du point de vue de l'amélioration du cadre de vie que de celui la sécurité.

Aujourd'hui l'entrée sud est réalisée, mais pas dans sa totalité, puisque la commune n'a pas la maîtrise foncière de l'échangeur, dont l'aménagement est proposé pour la cohérence du projet, sans être comptabilisé dans l'opération.

Cette nouvelle séquence est rythmée par un alignement de frênes fleuris, et de carrés de végétation propres à chaque propriété.

## C o n s t a t d e l a p r e m i è r e p h a s e

Cet aménagement est indéniablement un renouveau pour la commune, même si la réduction des vitesses n'est pas suffisante. Seul bémol à cette opération, une rupture du dialogue entre les différents intervenants de la maîtrise d'œuvre.

Le maire, quant à lui, est satisfait de la réalisation de cette première phase, ainsi que les habitants, qui se sont appropriés pour la plupart les carrés de végétation réalisés devant les maisons.

Ce projet consensuel permet à la commune de gérer efficacement les problèmes d'appropriation du domaine public. Les habitants ont le choix entre le conserver, mais aussi l'entretenir dans l'esprit du nouvel aménagement, ou alors de le restituer à la commune.

Grâce à cet aménagement, la partie traitée a un caractère plus urbain et sa réalisation complète améliorera considérablement l'image de ce village, déjà très attractif aujourd'hui.



L'aménagement des usoirs est variable et reflète une gestion au cas par cas de ces espaces.



remerciements à : M. RENAUD et à C. ALLIOD,  
pour leur aimable collaboration.  
réalisation : E. HAMM  
C.A.U.E. 54 - juin 2002